

25 mar 2022 -12:22

« Box in the Box » : 4 nouvelles salles d'audience au Palais de Justice de Bruxelles

Le 25 mars 2022, la présentation officielle de « Box in the Box », 4 nouvelles salles d'audience hautement sécurisées, a eu lieu au Palais de Justice de Bruxelles. Celles-ci ont été érigées dans l'une des cours intérieures du Palais de Justice et seront mises en service en avril 2022 pour des affaires correctionnelles.

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des Bâtiments : « *Le Palais de Justice de Bruxelles est un lieu symbolique belge. Lui redonner son prestige est une priorité pour moi en tant que Secrétaire d'État chargé de la Régie des Bâtiments. Au-delà de la suppression des échafaudages, c'est aussi l'intérieur du palais qui mérite toute mon attention et celle de mon collègue Vincent Van Quickenborne. Box-in-the-box est une première étape importante dans la rénovation de l'intérieur du Palais de Justice de Bruxelles. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) prévoit pas moins de 100 millions d'euros d'investissements les prochaines années pour l'intérieur du Palais. Cela permettra à la Justice bruxelloise de mener son action dans un environnement moderne et hautement sécurisé.* »

Laurent Vrijdaghs, Administrateur général et Président du Comité de direction de la Régie des Bâtiments : « *De très nombreux travaux ont été et sont encore effectués au Palais de Justice de Bruxelles. Les plus visibles et notoires sont indubitablement les travaux de rénovation et de restauration des façades, pour lesquels des études préliminaires sont actuellement en cours. Cependant, à côté de cela, quantité d'autres efforts ont également été déployés ; la réalisation de la « Box in the Box » en est un bel exemple. Dans le respect de l'aspect d'origine du bâtiment, des salles d'audience modernes et durables ont ainsi été réalisées.* »

Vincent Van Quickenborne, vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord : « *Bruxelles avait un besoin criant de salles d'audience correctionnelles hautement sécurisées. Des affaires de terrorisme, de crime organisé tels que le dossier SKY ECC et d'autres grands dossiers pour lesquels le parquet fédéral est compétent, doivent tous être traités ici. Dans le passé, plusieurs prévenus ont déjà pu s'échapper faute de sécurisation suffisante. À présent, la situation est sur le point de changer. La Box in the Box illustre parfaitement la façon dont nous réformons actuellement la justice. Nous conservons ce qui va bien mais nous investissons également dans des solutions dynamiques et rapides afin de répondre aux besoins concrets sur le terrain. Désormais, magistrats, personnel judiciaire, parties intéressées et toute personne présente dans la salle d'audience pourront enfin travailler dans des conditions sécurisées. Il s'agit d'une des conditions fondamentales pour laisser la justice s'exercer dans la sérénité et avec humanité.* »

## Une meilleure sécurisation du Palais de Justice

Le projet « Box in the Box » s'inscrit dans une démarche visant à améliorer la sécurisation du Palais de Justice de Bruxelles.

Fin 2018, des mesures considérables avaient déjà été prises à ce niveau, notamment la création d'accès

séparés et sécurisés pour les visiteurs, les membres du personnel, les magistrats, les avocats et les fournisseurs. L'accès réservé aux visiteurs avait, en outre, été équipé d'un système de scannage, comparable à celui des aéroports, où les visiteurs doivent passer par un détecteur de métaux et leurs effets personnels sont contrôlés.

## Des voies de circulation séparées pour le public, les magistrats et les détenus

Une deuxième étape est à présent la création de la « Box in the Box », un ensemble contigu de 4 salles d'audience et de locaux connexes, dont les voies de circulation pour le public, les magistrats et les détenus sont strictement séparées les unes des autres et sécurisées par un système de badge.

La « Box in the Box » a été construite dans et autour de l'une des cours intérieures du Palais de Justice, du côté de la rue des Minimes.

Le public accède à la zone de la « Box in the Box » par un accès unique, qui donne sur le promenoir au niveau -1 du Palais de Justice, ce qui facilite les contrôles. Ce promenoir est également pourvu de blocs sanitaires et de salles d'attente. Le promenoir offre au public un accès direct aux 4 salles d'audience différentes.

Les magistrats ont accès à la « Box in the Box » par un promenoir qui se situe de l'autre côté de la cour intérieure. Quatre salles du conseil, des sanitaires et une kitchenette sont prévus à l'attention de ceux-ci.

Les détenus ont accès aux salles d'audience par un circuit distinct.

## Une combinaison de construction neuve, de rénovation et de restauration

La cour intérieure dans laquelle la « Box in the Box » a été érigée accueillait initialement un volume construit dans les années 1950-1960 et abritant divers espaces de stockage et locaux destinés au personnel d'entretien.

Ces locaux ont été démolis, libérant ainsi les façades autour de la cour intérieure, lesquelles ont ensuite été restaurées.

La « Box in the Box » en elle-même a été construite à partir d'une ossature en bois montée directement sur place car il était impossible d'amener de grands éléments préfabriqués jusque dans la cour intérieure.

Les espaces adjacents à la cour intérieure ont été rénovés et restaurés. Les promenades ont ainsi été

restaurés dans leur état d'origine, tout comme une des quatre salles d'audience qui fait partie des espaces adjacents de la cour intérieure.

Des adaptations ont également dû être apportées afin de créer les voies de circulation menant aux salles d'audience pour les détenus.

Étant donné que le Palais de Justice est un monument historique classé, tous les travaux ont été exécutés en étroite concertation avec la direction du Patrimoine culturel de la Région de Bruxelles-Capitale.

## Rétablissement de la lumière naturelle

Le choix d'une ossature en bois rend la construction de la « Box in the Box » réversible. Vu qu'il s'agit d'une adjonction à un bâtiment classé, il importe en effet de toujours pouvoir revenir à l'état d'origine du bâtiment.

Le long des salles d'audience qui jouxtent les façades de la cour intérieure, des lanterneaux ont été installés. De ce fait, il n'a pas fallu construire contre les façades classées. Les lanterneaux permettent également de laisser entrer une grande quantité de lumière naturelle dans les promenoirs et les salles d'audience.

Les différences de niveau créées dans les toits de la « Box in the Box » contribuent aussi à un grand apport de lumière naturelle.

## Des salles confortables et modernes

Les salles d'audience disposent chacune d'environ 30 sièges pour le public.

Pour l'aménagement des salles, le choix s'est porté sur des matériaux naturels et isolants. Les espaces satisfont dès lors aux exigences en vigueur en matière d'isolation thermique, d'étanchéité à l'air et de ventilation.

## Fiche technique

Propriétaire : État belge

Maître de l'ouvrage : Régie des Bâtiments

Occupant : SPF Justice (affaires correctionnelles)

Bureau d'études : Ma<sup>2</sup> Project - Metzger & Associés Architecture  
Entrepreneur : Group Monument  
Début des travaux : septembre 2018  
Fin des travaux : février 2022  
Investissement : environ 5,2 millions d'euros (TVAC)

[Plus d'infos sur les différents travaux de rénovation et de restauration au Palais de Justice](#)

[Télécharger les photos](#)

Régie des Bâtiments  
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 65 11  
<http://www.buildingsagency.be>

Johan Vanderborght  
Porte-parole  
+32 (0)479 31 26 91  
[johan.vanderborght@buildingsagency.be](mailto:johan.vanderborght@buildingsagency.be)